

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAOIS —

Artassenx - Bascons - Bordères-et-Lamensans - Castandet - Cazères-sur-l'Adour - Grenade-sur-l'Adour
Larrivière-Saint-Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint-Maurice-sur-Adour



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENAOIS

Séance du 04 mars 2024 à 19h00

Salle conseil communautaire à Grenade-sur-l'Adour

N° de la Délibération	Objet	Décision
2024 – 009	Approbation du procès-verbal de la séance du 05 février 2024.	Adoptée
2024 – 010	Adoption du compte administratif 2023.	Adoptée
2024 – 011	Approbation du compte de gestion présenté par m. Stéphane Sutter pour l'année 2023 – Budget principal, budgets annexes : Z.A de Guillaumet, Z.A du Tréma, SPA Office de Tourisme, Panneaux photovoltaïques, Régie Eau et Régie Assainissement.	Adoptée
2024 – 012	Affectation des résultats de fonctionnement 2023.	Adoptée
2024 – 013	Fixation des tarifs du séjour de l'espace jeunes pour les vacances de printemps.	Adoptée
2024 – 014	Fixation des tarifs assainissement collectif 2024.	Adoptée
2024 – 015	Modification du règlement assainissement non collectif.	Adoptée
2024 – 016	Fixation des tarifs eau potable 2024.	Adoptée
2024 – 017	Fixation de la redevance prélèvement sur la ressource en eau 2024.	Adoptée

L'ensemble des décisions prises lors de l'assemblée délibérante sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.cc-paysgrenadois.fr>.